



RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES SOUMISSION À:

Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)

Blank lines for bidder information

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder - Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)

() Telephone No. - No de téléphone

() Fax No. - No de télécopieur

E-mail address - Adresse de courriel

AMENDMENT TO REQUEST FOR PROPOSAL / MODIFICATION DE DEMANDE DE PROPOSITION

Form containing fields: Title - Sujet (Services d'évaluations de santé et de mesures d'adaptation), Solicitation No. - No de l'invitation (1000321252), Date (Décembre 24, 2014), Amendment No. - N° modif. (002), Solicitation closes - L'invitation prend fin (on - le 2015-02-02 at - à 2:00 P.M. / 14 h), Time zone - Fuseau horaire (EST /HNE Eastern Standard Time/ Heure Normale de l'Est), Contracting Authority - Autorité contractante (Name - Nom Henrique Carrera, Address - Adresse - See original document/ voir document original, E-mail address - Adresse de courriel - henrique.carrera@cra-arc.gc.ca), Telephone No. - No de téléphone (613) 946-8178, Fax No. - No de télécopieur (613) 948-2459, Destination - Destination (See herein / Voir dans ce document), and a security requirement notice.



MODIFICATION n° 002 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
2. Modifier la DDP.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 5.

Relativement au critère technique obligatoire 2 (O2), nous souhaitons préciser, étant donné qu'un client ne peut pas conclure un marché pour les trois services, si nous pouvons nommer une compagnie cliente différente pour chaque service par région. Par exemple, pour la région du Québec : prestation d'évaluations psychopédagogiques pour le client A, prestation d'évaluations de l'aptitude au travail pour le client B et prestation d'orientation sur la CSST pour le client C.

Réponse 5.

Le soumissionnaire doit être en mesure de démontrer qu'il a offert des services d'évaluation de santé et de mesures d'adaptation dans au moins trois (3) régions différentes. Il n'est pas nécessaire que ces services aient été offerts au même client dans la région.

Question 6.

Relativement au critère technique obligatoire 2 (O2), nous souhaitons préciser qu'en ce qui concerne l'acceptation de l'expérience à titre d'entrepreneur principal, l'ARC accepterait-elle cette expérience si les services étaient envoyés en sous-traitance à notre entreprise par un tiers représentant? Par exemple : une compagnie d'experts-conseils en ressources humaines détient le contrat de ressources humaines général avec le client, mais les services d'évaluation de la santé et d'adaptation ont été envoyés en sous-traitance à notre compagnie. Ainsi, le client connaît notre compagnie, tient notre compagnie responsable à l'égard de tous les niveaux de service et de la qualité, et le nom de notre compagnie figure sur toute la correspondance avec le client.

Réponse 6.

Non. Un soumissionnaire à la présente DDP qui a fourni les services uniquement en qualité de sous-traitant sera considéré comme non conforme.

L'ARC est à la recherche de soumissionnaires d'expérience dans la prestation des services recensés dans la DDP. L'ARC réalise que les soumissionnaires n'auront pas tous une expérience de première main de la prestation de certains des services dont fait état la DDP et à ce titre, l'ARC est disposé à accepter l'expérience d'un sous-traitant tant que le soumissionnaire était l'entrepreneur direct responsable de la prestation des services puisque les sous-traitants ne sont pas responsables, en définitive, envers le client, mais plutôt envers l'entrepreneur direct. Si le soumissionnaire est une coentreprise, l'expérience de chaque membre de cette coentreprise serait acceptable si chaque membre de la coentreprise était directement responsable de la prestation des services et directement responsable envers le client et non envers un autre sous-traitant.

Question 7.

Relativement au critère technique obligatoire 2 (O2) et au critère technique coté 1.2 (C1.2), l'expérience liée à la prestation d'évaluations psychopédagogiques peut-elle faire partie ou découler d'un renvoi pour un autre type d'évaluation (p. ex. évaluation de l'aptitude au travail, évaluation médicale indépendante), et non seulement comme renvoi autonome?

Réponse 7.

Oui. Le soumissionnaire peut démontrer son expérience à fournir des évaluations psychopédagogiques si cette évaluation découlait d'un autre type d'évaluation.



Question 8.

Relativement au critère technique obligatoire 5 (O5), nous souhaitons préciser que les deux années d'expérience de la prestation d'assurance de la qualité est avec le médecin, qui peut avoir mené des travaux d'assurance de la qualité pour d'autres compagnies. Par exemple, le médecin travaille avec notre compagnie depuis moins d'un an, mais il détient plus de deux années d'expérience dans la prestation de travaux d'assurance de la qualité pour d'autres organisations.

Réponse 8.

L'expérience du médecin qui fournira les services d'assurance de la qualité peut avoir été acquise au moyen de son travail avec toute compagnie, pas uniquement avec celle du soumissionnaire.

Question 9.

Relativement au critère technique coté 2.1 (C2.1) : Nous souhaitons préciser la façon dont les points seraient distribués si nous pouvions couvrir la totalité des bureaux de l'ARC pour deux (2) des quatre (4) services, mais seulement 80 % des deux (2) autres services?

Réponse 9.

Les points ne seront attribués que si le soumissionnaire démontre qu'il peut fournir les quatre services à chaque endroit. Par exemple, si un soumissionnaire est en mesure de couvrir la totalité des bureaux de l'ARC pour deux des quatre services, mais qu'il ne peut couvrir les quatre services que dans au moins 80 % des emplacements, le soumissionnaire se verra accorder 20 points.

Veillez noter que le critère coté C2.1 a été modifié afin d'indiquer 108 emplacements.

Question 10.

Relativement au critère technique coté 2.1 (C2.1), nous reconnaissons que la liste des professionnels de la santé qui figure au point 9.2.1, à la page 98 est à titre d'exemple seulement et n'est pas exhaustive. Nous aimerions préciser qu'étant donné notre succès avec les kinésiologues pour appuyer la prestation des mesures d'adaptation, s'il y a lieu, nous aimerions nommer ce type de professionnel comme ressource possible au tableau C2.1.

Réponse 10.

Oui. Puisque la liste ne se voulait pas exhaustive, un kinésiologue peut être utilisé afin de soutenir la prestation des mesures d'adaptation requises.

Question 11.

Relativement à la page 11 de la DDP, à la section 2.4 Communications – période de soumission, pouvons-nous demander à ce que la date de clôture soit prolongée d'un jour ouvrable au mardi 3 février 2015 à 14 h HAE afin de permettre la livraison par messagerie de nuit? En particulier, nous souhaitons envoyer notre soumission par messagerie de nuit le 2 février 2015, pour arriver à Ottawa le mardi 3 février 2015 avant 14 h HAE.

Réponse 11.

L'ARC doit respecter un calendrier rigoureux; par conséquent, l'ARC n'est pas en mesure d'envisager une prolongation.

Question 12.

Pourriez-vous fournir une version en chiffré électronique du tableau RC.1?

Réponse 12.

Une version MS Word du tableau RC.1 a été ajoutée à la liste des documents dans Achats et ventes.



Question 13.

Relativement aux Pièces jointes 3: Proposition financière, pouvons-nous obtenir une copie des pages 57 à 72 en format Word?

Réponse 13.

Une version MS Word du Pièces jointes 3: Proposition financière a été ajoutée à la liste des documents dans Achats et ventes.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED